

MAIRIE DE THEZAC

8. Rue Jacques de Thézac
17600 THEZAC

Tel : 05.46.94.82.37

@ : mairie@thezac17.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Charente
Maritime

Procès-verbal de la séance du conseil municipal Du 03 juillet 2023 – 20h00

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme Louissette ROLLAND Maire,

Etaient présents : Mme Louissette ROLLAND, Mme Catherine HERAULT, Mme Cindy MARTIN, Mme Isabelle GELISSE, M. Pierre BRIDIER, M. Stéphane FLEURET, M. Bruno BETELAUD, M. Jean-Luc RENOUE, M. Christophe TETARD, M. Marc BIESSE, M. Alain GOURBIL

Excusé(e-s) sans pouvoir :

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absent(e-s) :

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GELISSE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, elle a procédé en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Isabelle GELISSE est désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) accepte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 avril 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 3 avril 2023.

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité étant entendu que les conseillers absents lors de la séance du 3 avril 2023 n'ont pas pris part au vote.

Ordre du jour :

- Devis voirie
- Devis électricien
- Désherbage du cimetière
- Projet isolation salle des fêtes
- Questions diverses

DEVIS VOIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal des devis supplémentaires reçus pour le projet de réfection du carrefour avec la RD 17 et la rue des Versennes et des devis reçus pour la voirie communale à « Chez NAUD ».

VC 106 – Rue des Versennes - Réfection du carrefour avec la RD 17

SYNDICAT DE LA VOIRIE 17- bordures et enrobé à chaud : 9 511.33 € HT – **11 413.60 € TTC**

SARL PAPIN- bordures et gravillonnage bicouche : 3 089.00€ HT – **3 706.80€ TTC**

Chantier « Chez Naud »

Erbernage de chaussée – Gravillonnage voie communale de chez Naud - 6 872.90€HT – **8247.48€ TTC**

Gravillonnage bicouche – Impasse de chez Naud – 1 328.04€ HT – **1 593.65 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte le devis proposé par **SARL PAPIN** pour un montant de 3 089.00€ HT – **3 706.80€ TTC**

- **Décide** de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,

Accepte les devis proposés par **SARL PAPIN** pour un montant de :

Gravillonnage voie communale de chez Naud - 6 872.90€HT – 8247.48€ TTC

Impasse de chez Naud – 1 328.04€ HT – 1 593.65 € TTC

DEVIS électricien

Madame le Maire informe le conseil municipal des devis reçus pour le remplacement de convecteurs et la pose de luminaire extérieur dans la location du presbytère.

EIRL Laurent PERREAUD :

Remplacement convecteur par sèche serviettes et remplacement radiateur : 908.00€ HT – **998.80€ TTC**

Création d'un circuit d'alimentation pour point lumineux avec détecteur : 327.24€ HT – **359.96€ TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte les devis proposés par EIRL Laurent PERREAUD

DESHERBAGE cimetière

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite à la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces verts publics, il est nécessaire de trouver une solution pour l'entretien du cimetière.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité a décidé d'enherber les allées et de les tondre.

PROJET D'ISOLATION DE LA SALLE DES FETES

Afin d'améliorer le bilan thermique et de réduire les coûts de chauffage de la salle des fêtes, Madame le Maire propose au conseil municipal qu'une étude soit effectuée.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

Accepte la proposition d'étude.

Questions diverses

Revoir le fauchage des bernes et l'élagage dans les bois

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h00

Le secrétaire de séance
Mme Isabelle GELISSE

Le Maire
Louissette ROLLAND